

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTÔU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
5 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	8 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
1 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Nous publions la 3^e page :

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY EN 1789

Nous prions instamment les personnes qui constateraient des erreurs dans l'orthographe des noms des députés de vouloir bien en donner avis à M. L. Combarien, archiviste à Cahors. Il sera tenu compte de ces rectifications dans le tirage à part que nous préparons.

Nous prions nos souscripteurs du dép^t de vouloir bien faire retirer les livraisons dans nos bureaux pour éviter toute avarie résultant de l'envoi.

Une faute de pagination s'étant produite dans la 2^e feuille, nous informons les souscripteurs que cette feuille va être réimprimée, et qu'elle leur sera envoyée avec la 3^e livraison.

Cahors, 29 Janvier.

On sait que le second scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible a donné le même résultat que le premier. Les mêmes voix qui avaient tenu à se perdre sur les noms de quelques membres de la droite, au lieu de se porter sur M. le duc Decazes, ont renouvelé leur douteuse plaisanterie de la veille; et le candidat du centre droit n'a pu réunir la majorité.

Les légitimistes, qui ont ainsi perdu leurs voix sur le général Ducrot, M. de La Roche-foucauld, etc., ont oublié que les membres du centre droit n'ont jamais fait défaut à leurs candidats. De là, grande colère et grande émotion au centre droit, où l'on ne manque pas de dire que, lorsqu'il s'est agi de nommer M. Lucien Bron, par exemple, les membres du centre droit ne se sont pas donné la satisfaction de protester contre le candidat choisi par le groupe légitimiste en éparpillant leurs voix sur d'autres.

Le Temps profite de cette occasion pour engager les constitutionnels à se joindre à la gauche, et à ne plus former un parti séparé. Il s'exprime ainsi :

En s'alliant contre toute logique, avec les droites pour l'élection d'un inamovible, les constitutionnels ont compromis, sinon entièrement perdu, aux yeux de l'opinion publique, le bénéfice de leur loyale intervention dans la crise du mois dernier. Et quel résultat ont-ils obtenu? Leur candidat n'a pu être élu, les divisions des droites ont été mises en pleine lumière, et l'autorité morale du Sénat a été affaiblie. Ces tristes résultats d'une action inconsistante seront certainement un enseignement pour les constitutionnels. La désunion des droites les délie de tout engagement antérieur, etc., etc.

Le Moniteur universel repousse les avances du Temps. Il donne raison à ce dernier journal louant le centre droit des conseils de sagesse qu'il a fait prévaloir, pour mettre fin à la crise du 16 mai qui avait pris un caractère si aigu, au commencement du mois dernier. Mais il termine par une déclaration importante, et certainement autorisée, que nous reproduisons :

Le Temps se trompe lorsqu'il se figure que les

constitutionnels pourraient se détacher de la droite pour aller se confondre d'une façon définitive avec la gauche. Les constitutionnels perdraient véritablement toute influence et toute autorité morale s'ils s'alliaient intimement avec la gauche, après avoir fait si longtemps campagne avec la droite. Leur rôle, dans le Sénat, est tout tracé : c'est celui d'un parti intermédiaire, véritable parti de la raison et de la modération, parti national s'il en fut jamais, ayant de profondes et larges racines dans le pays, chargé de faire pencher la balance dans la haute Assemblée du côté de la justice, du côté du bon sens. Il ne tiendra qu'aux amis du Temps de venir grossir les rangs de ces modérés, de ces politiques, comme on disait au 16^e siècle, qui ne sont qu'un petit nombre aujourd'hui, mais qui sont sûrs de rencontrer tôt ou tard dans la nation une adhésion presque unanime.

Les constitutionnels placent, et continueront à placer, l'avenir de la France entre la République conservatrice et la Monarchie parlementaire. Ils ne veulent ni de l'empire, ni du radicalisme.

Les neuf élections qui ont eu lieu dimanche, pour la Chambre des députés, ont été unanimement favorables au parti républicain.

Basses-Alpes.

Arrondissement de Castellane.

Inscrits, 5,971. — Votants, 4,215.
MM. Arthur Picard, républicain... 2,543 (élu)
Rostang..... 4,561
Bulletins nuls..... 14

Au 14 octobre, M. Rabiers du Villars, dont l'élection a été invalidée, avait été élu par 2,306 voix contre 2,092 à M. Arthur Picard.

Cette fois M. Rabiers du Villars ne s'était pas représenté et avait été remplacé par M. Rostang.

Hautes-Alpes.

Arrondissement de Gap.

Résultat complet moins 15 communes.
MM. Chaix, républicain..... 8,068 voix.
Bontoux..... 2,708

Au 14 octobre, M. Bontoux, dont l'élection a été annulée, avait été élu par 8,116 voix contre 7,372 à M. Chaix.

Dordogne

2^e circonscription de Périgueux.

Inscrits, 45,600. — Votants, 12,652.
MM. Chavoix, républicain..... 6,472 (élu)
Alfred Magne, bonapartiste... 6,112
Voix perdues..... 68

Au 14 octobre, M. Raynaud, dont l'élection a été annulée, avait été élu par 6,380 voix contre 6,318 à M. Chavoix. M. Raynaud ne s'est pas représenté cette fois et a été remplacé par M. Alfred Magne, fils de l'ex-ministre.

Gironde

4^e circonscription de Bordeaux.

Inscrits, 24,480. — Votants, 12,168.
MM. Caduc..... 4,382 voix
Delboy..... 3,181
Stieg..... 3,106
Yves Guyot..... 4,054
(Il y a ballottage.)

Au 14 octobre, M. Mie, décédé aujourd'hui, avait été élu par 43,580 voix contre 7,939 à M. Arthur Pastoureaux.

Landes

Arrondissement de Saint-Sever.

Résultat moins 2 communes
MM. Sourignes, républicain..... 11,322 voix
Faton de Favernay, bonap.... 7,415

Au 14 octobre dernier, M. de Laborde, dont l'élection a été annulée, avait été élu par 9,443 voix

contre 9,403 à M. Sourignes. Cette fois M. de Laborde ne s'est pas représenté; il a été remplacé par M. Faton de Favernay, bonapartiste comme lui.

Pyrénées-Orientales.

Arrondissement de Céret.

M. le docteur Forné, républicain 4,868 (élu).
Voix perdues..... 168
(Manquent deux petites communes).

Arrondissement de Prades.

M. Frédéric Escanyé, républicain, élu sans concurrent.

Haute-Saône.

Arrondissement de Lure.

Inscrits, 16,886. — Votants, 14,500
MM. G. Marquiset, républicain 8,461 (élu).
Ricot..... 6,274

Au 14 octobre dernier, M. Ricot, dont l'élection a été annulée, avait été élu par 7,500 voix contre 7,289 à M. Marquiset.

Tarn.

Circonscription d'Albi.

Inscrits, 28,123. — Votants, 46,528.
M. Cavalié, républicain..... 14,241 (élu).
Au 14 octobre dernier, M. le baron Gorsse, bonapartiste, dont l'élection a été annulée, avait été élu par 14,713 voix, contre 11,516 à M. Cavalié.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 janvier.

M. Laisant appelle l'attention du ministre de la guerre sur les incidents déjà connus qui ont signalé, au théâtre de la Renaissance de Nantes, la représentation de *Marceau*, drame militaire à grand spectacle, d'ancienne date.

On sait qu'à la suite de cette représentation qui avait provoqué des manifestations populaires de nature à troubler la paix publique, l'officier supérieur qui commande la place adressa aux troupes un ordre, dans lequel il était dit que le concours des hommes et des chevaux de la garnison ne sera plus accordé à l'avenir que pour des pièces qui auront été communiquées quinze jours à l'avance à l'autorité militaire.

C'est sur l'ensemble de ces faits que M. Laisant a interrogé le ministre de la guerre.

M. Laisant critique en termes très-vifs la conduite blâmable, selon lui, de l'autorité militaire dans cette circonstance, et spécialement la qualification de démagogiques appliquée aux manifestations populaires du théâtre de la Renaissance de Nantes, dans l'ordre adressé aux troupes de la garnison.

M. le ministre de la guerre explique que le directeur du théâtre de la Renaissance de Nantes est la première cause des incidents qui s'y sont passés. Il a pris sur lui d'introduire dans la pièce une scène à effet où l'on chantait la *Marseillaise* au milieu des figurants empruntés aux troupes de la garnison. C'est ce que l'autorité militaire ne pouvait tolérer.

A cette occasion, M. le ministre de la guerre a rappelé que la *Marseillaise* avait été uniquement un chant patriotique inspiré par la perspective d'une invasion et la haine de l'étranger, et qu'on en avait dénaturé le caractère, en lui donnant une signification politique.

Aujourd'hui que ce chant est devenu une manifestation de parti, il doit être interdit dans toute l'armée.

Cependant, tout en approuvant, dans l'intention et dans le but, la conduite que l'autorité militaire a tenue dans cette affaire, M. le ministre de la guerre reconnaît qu'on pouvait attendre plus de réserve et de circonspection de l'officier supérieur qui commande la place de Nantes.

M. Laisant se déclare satisfait. Le reste de la séance est consacré à des vérifications de pouvoirs.

Séance du 26 janvier.

Adoption du projet de loi sur la construction des maisons d'école.
Invalidation de M. de Cadillon, député d'Arles.

REVUE DES JOURNAUX

Soleil

Redevenue monarchique, après avoir été accidentellement républicaine, l'Espagne donne au monde le plus merveilleux des spectacles et le plus instructif des enseignements. Le mariage du jeune roi avec une princesse accomplie y devient un événement national qui soulève tous les enthousiasmes et excite toutes les admirations dans toutes les classes.

Le peuple a accompagné les jeunes époux à l'église et dans leur palais, en les saluant des acclamations les plus chaleureuses, des plus ardentes sympathies et des vœux les plus sincères. C'est un entraînement général, une ivresse universelle, et la spontanéité de ces témoignages de respect et d'affection en égale la vivacité.

Il n'est donc pas vrai que le prestige de la royauté soit éteint, que l'idée de la monarchie soit morte au milieu de toutes les races latines. En Italie, la mort de Victor-Emmanuel a fait éclater l'attachement de la nation à la maison de Savoie. En Espagne, l'union d'Alphonse XII avec sa cousine réveille dans tous les cœurs le sentiment monarchique.

Pourquoi la France serait-elle la seule des nations latines où ce sentiment aurait pour toujours disparu. Il ne nous est pas donné de pénétrer les desseins de Dieu et les secrets de l'avenir.

Il est juste de constater que le mariage du roi d'Espagne avec la troisième fille du duc de Montpensier a une saveur toute particulière, une physionomie toute spéciale, et qu'il s'est rarement rencontré dans l'histoire des unions royales et princières qui aient réuni, au même degré, toutes les conditions que l'on rencontre dans ce mariage. Quelquefois elles étaient préparées par la fantaisie et la passion et alors les intérêts politiques se sentaient compromis, les convenances traditionnelles se trouvaient méconnues. Le plus souvent, c'est la diplomatie seule qui, faisant l'office d'agent matrimonial sans entrailles, les avait imaginées conclues, imposées. C'était, avant tout, une convention internationale dans laquelle les deux époux jouaient le rôle d'automates.

Cette fois, rien de pareil. C'est un roman du cœur qui se dénoue par un mariage dans lequel la diplomatie n'a pas eu à intervenir, dans lequel la politique n'a pas eu à agir, et qui a le bonheur exceptionnel de se trouver d'accord avec les intérêts nationaux et les coutumes princières. C'est un roi de vingt ans, amoureux et romanesque, comme on l'est à cet âge, instruit, libéral et intelligent, élevé dans les idées de son siècle, qui se marie lui-même, selon son gré, et qui épouse sa parente, non parce qu'elle est comme lui de sang royal, mais parce qu'il l'aime, parce qu'il en est aimé.

De fait, cette princesse qui est de la race à laquelle appartenait Saint-Louis, de la dynastie des Bourbons et de la branche d'Orléans, a pour elle la jeunesse et la beauté, et avec la jeunesse et la beauté qui fait qu'on plait à première vue, les qualités du cœur et de l'esprit qui assurent les affections profondes et durables.

Aussi on s'explique facilement que le mariage d'Alphonse XII et de la princesse Mercédès soit pour toute l'Espagne, qui y voit la promesse d'un règne heureux, une occasion toute naturelle d'enthousiasme et de joie. On comprend aisément que, dans cette circonstance, la fête de la cour soit aussi la fête de la ville, et que de Madrid retentisse dans

toute la Péninsule ibérique une acclamation universelle et populaire.

Il n'en est pas moins vrai que ce qui se passait hier au delà des Alpes, et que ce qui se passe aujourd'hui au delà des Pyrénées, prouve que l'idée monarchique est loin d'avoir perdu toute vitalité dans l'Europe latine.

Français

A-t-on assez raillé M. Thiers, sous le second empire, parce qu'il défendait avec autant de clairvoyance que d'éloquence, contre la coalition des démocrates et des impérialistes, le principe de l'équilibre européen ? M. Adolphe Guérout, dans son journal *l'Opinion nationale*, ou à la tribune du Corps législatif lorsqu'il était député, ne manquait jamais une occasion de reprocher dans les termes les plus vifs à M. Thiers, ses vues sur la politique extérieure, et M. John Lemoine, dans ce même *Journal des Débats* qui, aujourd'hui, s'indigne de rencontrer dans les journaux de Vienne les arguments qu'il développait avec plaisir lors des affaires d'Italie et d'Allemagne, décochait les traits les plus acérés contre le judicieux défenseur de l'intérêt français. M. Thiers était un esprit arriéré; il parlait des affaires de l'Europe, du principe des nationalités, de la trop fameuse théorie des grandes agglomérations comme il avait fait jadis des chemins de fer; il n'était pas de son temps, il parlait en homme du suffrage restreint, oublieux du suffrage universel, sous l'empire duquel il vivait; en un mot, il radotait.

Un jour cependant, il nous en souvient, ce « radoteur », discutant devant le Corps législatif impérial la grave question de la politique de la France à l'extérieur, s'écria tout à coup : « Savez-vous, messieurs, ce qu'est cet équilibre européen dont il est de mode aujourd'hui de se moquer?... Eh bien, c'est l'indépendance des nations. » Cette définition produisit sur cet auditoire peu favorable à l'illustre orateur, une vive impression que les événements ne tardèrent pas à fortifier. Bien des peuples, depuis lors, et le nôtre en particulier, ont appris à leurs dépens combien M. Thiers avait eu raison de dire que le maintien de l'équilibre européen était pour les nations une garantie efficace de sécurité. Les défaites militaires de la France en 1870 et en 1871 aboutissant à une contribution de guerre de cinq milliards, à la perte de deux provinces et finalement à une impuissance forcée de notre pays, plus ou moins longue, mais réelle, vinrent aggraver la situation déjà si grave où se trouvait l'Europe par suite de l'unité de l'Italie et de l'abaissement de l'Autriche au profit d'une Prusse ambitieuse.

En 1871, après le traité de Francfort, non-seulement l'équilibre européen était rompu contre nous, mais, à proprement parler, il n'y avait plus d'Europe. Le traité de Paris avait été dénoncé et il avait éprouvé des atteintes sérieuses que l'Angleterre et l'Autriche avaient dû subir et qui étaient, pour l'observateur un peu attentif, le présage et l'annonce de changements autrement graves. L'Angleterre qui, après avoir tout fait, il est vrai, pour détourner le gouvernement impérial de la guerre avec la Prusse, assista en spectateur plus ou moins sympathique, à nos malheurs, ne devait ni ne pouvait tarder à pâtir de son indifférence à nos épreuves et de notre propre abaissement. Le roi de Prusse et son trop habile ministre n'avaient pas entrepris la guerre de France sans s'assurer de la neutralité bienveillante de la Russie. Un jour devait venir où cette dernière puissance demanderait à l'Allemagne de lui rendre le service qu'elle avait obtenu d'elle; et c'est évidemment avec l'agrément de son redoutable voisin, si ce n'est sur

ses conseils, qu'elle a déclaré la guerre à la Turquie. On serait vraiment curieux de savoir si ces écrivains anglais qui, en 1870 et en 1871, se réjouissaient de la défaite de la France et se félicitaient, au nom de la civilisation et de l'humanité, de la constitution en Europe d'un puissant empire d'Allemagne, demeurent dans les mêmes sentiments.

Il est, en effet, hors de doute que les événements d'Orient sont la conséquence des changements opérés en Europe depuis vingt ans.

INFORMATIONS

Dimanche, dans un banquet qui lui a été offert à Belleville, M. Gambetta, répondant à plusieurs toasts à apporté, à son tour, un toast à la fermeté d'âme du parti républicain français, grâce à laquelle il a permis de regarder l'avenir avec espoir.

M. Gambetta a ajouté : « Le suffrage universel a vaincu, et nous pouvons, avec une majorité revenue victorieuse, mais plus disciplinée, instruire le procès des ennemis du suffrage universel.

« Quelques-uns se plaignent de la longueur de la vérification des pouvoirs, mais il ne savent pas ce qu'il en a coûté à nos amis de province et combien il y a eu de ruines et de persécutions. Il faut donc que ces choses soient révélées, non par des repréailles, mais par esprit de vérité. Instruire le suffrage universel.

« Nous continuerons l'enquête électorale sans nous laisser émouvoir et sans négliger pour cela les questions d'affaires.

« Il faut que la Chambre donne au ministère un appui éclairé, avec un contrôle, et non un appui servile.

« Nos amis qui sont au pouvoir sont les collaborateurs de la majorité; ils croient que la République doit être une réalité vivante; cela suffit. Les autres viendront plus tard et feront leur œuvre. »

M. Gambetta a ajouté qu'il ne croyait pas à la résistance du Sénat et à l'efficacité de la coalition des partis.

« Le Sénat obéira, et la France, dirigée par des hommes véritablement imbus de l'esprit de gouvernement, tel que nous le comprenons, ne pourra exercer son action légitime, au dehors comme au dedans, qu'en étant au dedans l'expression de la justice! »

L'orateur a terminé son discours en recommandant une sagesse persévérante et l'union dans le parti républicain.

Certaines accusations assez graves ont été lancées contre M. Bonnet-Duverdier, relativement à l'emploi de fonds votés par le conseil municipal comme subvention à la bibliothèque populaire du 9^e arrondissement. Un jury d'honneur, dont font partie MM. Horace de Choiseul, Langlois, Charles Floquet et Madier de Montjau, avait été chargé d'examiner cette affaire.

Le *Journal Provençal* croit savoir que ce jury vient de décider que M. Bonnet-Duverdier, élu à Lyon contre M. Ordinaire, devait donner sa démission de député.

La démission de M. Bonnet-Duverdier, signée en blanc, du jour où le jury d'honneur a été convoqué, serait très prochainement communiquée à la Chambre des députés.

Le cas de M. Doportal serait également l'objet d'un examen particulier.

On lit dans le *Réveil* :

Nous avons le regret d'annoncer que M. Armand Duportal vient de nous adresser sa démission des fonctions de rédacteur en chef du *Réveil* :

Paris, 26 janvier 7 h. soir.

Le groupe de l'extrême gauche a décidé à l'unanimité, de rayer M. Armand Duportal de la liste de ses membres.

M. A. Magne, qui se présentait aux élections législatives de dimanche dernier, comme bonapartiste, vient d'échouer dans la Dordogne.

L'immense considération dont jouit la famille Magne dans la Dordogne, les immenses services qu'elle a rendu dans ce département, depuis vingt ans, n'ont pu prévaloir sur les répu gnances patriotiques que l'empire soulève parmi ceux-là même qui, jusqu'ici, lui étaient restés attachés.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Les opérations du tirage au sort ont commencé hier pour les cantons de Cahors.

Le *Conservateur du Lot* annonce dans son dernier numéro qu'il cesse de paraître.

Cette année, il y aura dit-on, deux classes de réservistes appelés simultanément sous les drapeaux.

Par décret du 26 janvier, sont nommés : Juge de paix du canton de Gramat (Lot), M. Lafeuille ancien juge de paix, en remplacement de M. Calmels-d'Artinsac.

Juge de paix du canton de Lalbenque (Lot), M. Delsol, ancien juge de paix, en remplacement de M. Lugnet.

Au nombre des sous-officiers admis à suivre les cours de l'Ecole militaire du camp d'Avor, nous trouvons :

M. Duruisseau, sergent-major au 7^e régiment d'infanterie de ligne.

Dans la nuit de dimanche à lundi, deux vols audacieux ont été commis à Cahors. Les malfaiteurs se sont introduits dans le bureau de M. Récès, percepteur, situé sur les quais, en

forçant la porte d'entrée. La caisse a été également forcée, heureusement que l'argent avait été placé autre part. Les voleurs n'y ont trouvé que deux pièces de 50 centimes.

Le second vol a été commis en face l'Hôtel-de-Ville, en plein Boulevard, chez Madame veuve Grélet, mercière. La devanture a été défoncée et une certaine quantité de marchandises a été soustraite. Nous sommes assurés que grâce au zèle intelligent et à l'activité du nouveau commissaire de police, secondé par ses agents, de pareils faits qui étaient passés en habitude, depuis quelque temps, à Cahors, vont cesser d'émotionner périodiquement la ville.

Exposition universelle de 1878.

Nous recevons la communication suivante du ministère de l'agriculture et du commerce :

COMMISSARIAT GÉNÉRAL. — SERVICE DES ENTRÉES

Conformément au règlement des entrées, approuvé par décret du 13 octobre 1877, il sera remis une carte d'entrée permanente et nominative, 1^o aux membres de la commission supérieure et du comité des marchés, ainsi qu'aux membres des diverses commissions consultatives fonctionnant auprès du commissariat général. 2^o Aux présidents, vice-présidents et secrétaires de chaque commission étrangère, aux commissaires délégués par elle à Paris, et aux personnes attachées à son administration pour le service actif de l'exposition; 3^o Aux membres des comités d'administration institués à Paris.

En conséquence, les ayant droit compris dans les trois catégories énoncées ci-dessus, sont invités à effectuer le dépôt de leur portrait photographique.

Ce dépôt, en double exemplaire, devra être fait, dans le courant du mois de février, dans les bureaux du commissariat général, au Champ de Mars, avenue de la Bourdonnaye.

L'administration ne sera responsable d'aucun retard dans la remise de leur carte d'entrée aux personnes qui n'auront pas déposé leur photographie avant le 29 février.

Seront seuls admis les portraits ayant le format dit : « carte de visite » c'est-à-dire de 11 centimètres sur 6 centimètres environ.

Les déposants sont invités à écrire très-lisiblement, au dos des deux portraits, leur nom et prénoms, leurs fonctions et domicile; les exposants devront mettre en outre le numéro de la classe dans laquelle leurs produits sont catalogués.

Un avis ultérieur fera connaître les dispositions adoptées pour le dépôt des portraits nécessaires pour la confection des cartes destinées aux membres du jury international.

Depuis le 1^{er} janvier, le cours forcé de billets de la Banque de France a pris fin.

Aux termes de la loi des finances pour 1876, les billets de la Banque de France devront être,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

29 janvier 1878. (8)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Première partie.

III

OÙ IL EST PARLÉ D'AMOUR ET DE COUPS D'ÉPÉE

Elle est d'une taille moyenne, mais bien prise; elle ne marche pas, on dirait qu'elle glisse; tout en elle est gracieux sans mignardise, aimable sans prétention.

Son visage, d'une coupe irréprochable, présente un modèle de douceur et de tendre énergie.

Rien d'affecté dans sa mise ni dans sa coiffure; tout est en rapport avec son maintien.

Sa bouche est petite et entrouverte par un sourire un peu triste peut-être, mais d'une mélancolie si touchante!

Reproduit sans interdiction.

Entre ses lèvres roses on aperçoit deux rangées de dents blanches comme l'ivoire. Mais tout cela n'est rien lorsqu'on a vu les yeux, ses deux yeux grands et bleus, tendres et expressifs, que voilent des cils longs noirs.

L'âme tout entière de cette femme est dans ses yeux; et dans le regard qu'elle donne à celui qu'elle aime elle met toute sa vie.

L'âge de cette douce créature est indéfinissable. Elle a l'âge de toutes celles qui sont belles, de toutes celles qui sont bonnes, de toutes celles qui sont aimées! On lui donnerait vingt ans. Mais à la parole accentuée dans sa douceur, au feu de ses beaux yeux, à la chaleur de la passion qu'elle montre, on peut croire qu'elle a davantage.

Après l'effusion du premier moment, ils s'assirent l'un près de l'autre.

— Vous avez reçu ma lettre, Louise, dit Blondel, et vous avez pu venir malgré le péril que vous courez en quittant l'hôtel de ville?

— Mon mari, répondit la jeune femme, est allé au Louvre cette nuit pour prendre, m'a-t-il dit, les derniers ordres qui ont rapport à la construction de cette ordonnance monumentale, où, j'en suis certaine, vous immortalisez chaque jour votre nom, mon ami.

— Vous êtes bonne, Louise, et vous voyez en moi plus de génie qu'il y a de

simple talent.

— Qu'y a-t-il donc, alors?

— Il y a de l'amour, chère âme; il y a ce feu divin qui dirige le cours de mes pensées, qui conduit ma main, et je suis étonné moi-même de tracer sur le papier de douces et belles figures comme celles des anges et des fées... qui ont été vos marraines, et ces traits qui doivent représenter la France, la gloire ou la déesse des batailles, ne reflètent à mes yeux qu'une seule image, celle que je vois partout et toujours, dans mes travaux et dans mes rêves, le jour et la nuit, votre image adorée, Louise, votre image devant laquelle je me prosterne comme on se prosterne devant la Vierge sainte.

Et le noble artiste s'agenouilla à moitié, laissant tomber sa tête sur les genoux de Louise, comme s'il voyait encore, les yeux fermés, sa vision céleste.

Louise releva cette tête si chère de ses deux mains et, se baissant, déposa un baiser sur le front de celui qui lui révélait tant d'affection.

— C'est trop de bonheur, murmura-t-elle pour que Dieu permette qu'il dure longtemps!

Ces mots rappelèrent Blondel à lui-même.

— Vous avez raison, Louise, je n'étais pas venu ici pour vous dire que je vous aime, mais pour vous confirmer les craintes qui me sont venues à l'esprit.

— Et ces craintes, mon ami?

— Sont peut-être puériles, Louise; mais il y a trois jours, lors de notre dernière entrevue, j'ai rencontré, en me rendant ici, un homme masqué qui semblait s'attacher à mes pas.

— Vous ne m'avez pas parlé de cela...

— Non. Je ne voulais pas vous effrayer. Cet homme perdit ma trace par des détours que je fis; mais, en sortant, je le vis encore caché dans la rue Saint-Denis, et attendant.

— Quel peut être cet homme?

— Je l'ignore, et pourtant un secret pressentiment me disait qu'il était là pour nous.

— Oh! mon Dieu! mon mari peut-être! s'écria Louise tremblante.

— Votre mari, c'est impossible, mais un espion à ses gages sans doute. Voilà pourquoi aujourd'hui je suis venu à cheval; en cas de pareille rencontre, j'aurais pris le galop et l'espion n'aurait pu me suivre.

— Je suis perdue!

— Ne vous effrayez pas mal à propos, Louise, et si je vous ai priée de vous trouver ici cette nuit, c'est que je me sentais bien le désir de vous voir.

— N'importe, ami, c'est la dernière fois que je viendrai dans cette maison, où j'ai été si heureuse pourtant; mais je me compromets trop et si ce n'était pour notre enfant, vous ne m'auriez pas vue ce matin.

— Vous ne m'aimez donc plus, Louise? fit Blondel avec reproche.

— Vous me dites cela, vous, Blondel, et je suis là penchée sur vous, je suis là sous votre protection, heureuse et fière, et je ne suis pas encore allée embrasser mon enfant.

— Oui, j'ai tort, mais je suis quelquefois jaloux de cette innocente créature qui m'enlève déjà une si grande part de votre affection.

— Ingrat, dit Louise avec un charmant sourire, vous ne savez donc pas que le cœur de la femme est une source inépuisable de sentiment; plus elle a d'être à chérir, plus son amour grandit. Autrefois, je vous désirais; mais depuis que je suis mère, je ne vis que de notre vie.

— Bonne Louise!

— Tout cela a été accompli par un ange, et cet ange c'est notre enfant. Oh! oui, mon adorée je l'aime en vous et je vous aime en lui.

Et l'adorable femme, penchant son front sur celui de Blondel, lui dit avec cette expansion, et de cette voix douce qui est la musique de l'âme :

— Allons le voir!

Blondel s'arracha au charme qui l'invahissait.

(A suivre.)

pays en espèces, dès que les avances de la Banque à l'Etat auront été réduites à 300 millions. Or, au 1^{er} janvier 1878, le Trésor ne devait plus que 300 millions.

Tout le monde a dont le droit désormais de refuser les billets de banque de France, ou d'en exiger le remboursement en espèces aux caisses de cet établissement.

Nous sommes priés d'annoncer que le concours des Jeux-Floraux pour l'année 1878 sera ouvert vendredi prochain, 1^{er} février, et qu'il restera ouvert jusqu'au 28 du même mois, terme de rigueur.

Les ouvrages seront reçus tous les jours, les dimanches exceptés, de neuf à onze heures du matin, au secrétariat de l'Académie des Jeux-Floraux, au Capitole.

Les auteurs sont avertis qu'ils doivent faire remettre, par une personne domiciliée à Toulouse, trois copies séparées de chaque ouvrage. On ne doit pas y joindre de billet renfermant le nom de l'auteur; ce nom sera demandé à la personne qui aura remis les copies quand l'ouvrage aura mérité un prix ou une distinction quelconque. Chaque exemplaire doit porter, avec le titre de l'ouvrage, une épigraphe qui sera inscrite sur le registre du concours, ainsi que le nom et la demeure du correspondant de l'auteur. Les ouvrages transmis directement à l'Académie, soit par la poste, soit par toute autre voie que celle qui vient d'être indiquée, ne seront pas admis.

Voir, pour de plus amples détails, le programme du concours, qui sera immédiatement envoyé gratis et franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à M. Roques, secrétaire-archiviste, rue des Renforts, 15.

Une centenaire vient de mourir à Fréguimont (Lot-et-Garonne).

On écrit à ce sujet au Journal d'Agen :

« On se plaint à relever, dans les feuilles publiques, les cas de longévité, qui deviennent de plus en plus rares.

« A ce point de vue, notre commune n'a rien à envier à personne, car les centenaires n'y ont pas été rares.

« A l'entrée de Fréguimont, devant l'église, on ne manque pas de montrer aux étrangers une ancienne et haute maison, en disant : « C'est là qu'habitait le docteur Morange, mort dans cette chambre à volets fermés, à l'âge de cent dix-sept ans.

« Sur la place, plus loin, on montrait encore, il y a quelques jours, sur le pas de sa porte, debout et causant à haute voix, une vieille femme nommée Félicité, qui était âgée de cent quatre ans.

« Félicité vient de mourir.

« Cette femme avait vécu plus d'un siècle sans avoir rien perdu de ses facultés. On la voyait tous les jours monter allègrement l'escalier, cueillir au potager les provisions de mé-

nage, puiser de l'eau, lire à la messe dans son vieux paroissien. Sa démarche était lente, mais ferme, et, quant à sa mémoire, c'était un livre ouvert sur l'histoire de la Révolution, de la Terreur et du premier Empire qu'elle avait traversés.

« Félicité est morte en chrétienne, pleine de connaissance jusqu'au dernier moment. »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 19 au 26 Janvier.

Naissances.

Sarrazin, Charles, rue Brives.
Bouzerand, Eugène, rue Nationale.
Trémouillères, Jeanne, rue Portail-au-Vent (Jum.)
Trémouillères, Albert, rue Portail-au-vent (Jumeau.)
Teyssier, Pierre, rue Fondue-Haute.
Alagnoux, Elie, rue du Peigne.
Soubiroux, Hélène, rue du Château.

Mariages.

Bayle, (de) Pierre, et Gintrand, Anne.

Décès.

Iches, Pierre, 80 ans, aux Ramonets.
Bédué, Pierre, chauffeur 29 ans, (hospice.)
Jouclas, Joseph, 57 ans, rue Nationale.
Renoux, Jean, 73 ans, rue Fénélon.
Caunesil, Baptiste, 74 ans, (hospice.)
Deleros, Agathe, 72 ans, Boulevard Sud.

Bulletin météorologique.

Cahors, le 29 janvier 1878.

Thermomètre centigrade. { 9 h. matin + 5°
12 h. + 5°
4 h. soir. + 6° 5

HEURES. BAROMÈTRE. CIEL. VENT.
1 h. soir. 763^{mm} Nuageux. S. O.
4 h. » » » »

Soleil par moments. Pluie dans la soirée.

Paris, 29 janvier.

Avertissement météorologique, transmis par l'Observatoire de Paris, d'après l'état de l'atmosphère, le 29 janvier, à deux heures du soir :

760^{mm} Charleville. — 765 Cherbourg, Paris, Genève. — 770 Rochefort, Biarritz.

Baromètre remonte. Vent tourne au N. Temps au froid.

Pour la chronique locale : A. Iaytou.

Deux millions d'hommes morts de faim.

Dans la Revue mensuelle de l'Orient, publiée à Vienne (Autriche), nous trouvons, à propos de l'Inde, les renseignements suivants sur les ravages que la famine a exercés en ce pays :

Pour peindre les souffrances surhumaines endurées, les hommes n'ont, dit l'auteur, ni mots, ni couleurs. Les chiffres seuls sont éloquents.

Dans le cercle ou l'arrondissement de Bellary on comptait 1,668,000 habitants; dans un seul mois (mars 1877), il en est mort 14,000, c'est-à-dire 85 par 10,000.

A Cydarah, il y en avait plus de 1,300,000; en février dernier, il est mort 11,442 âmes.—

A Kurnaul, sur 959,640, il en est mort, en janvier seul, 6,253.

Madras compte environ 400,000 âmes : en une semaine (19-25 mai de l'année), 927 personnes ont succombé, ce qui équivaut à un chiffre de 125 décès par 1,000 habitants à l'année. Sur les 29 millions d'habitants que renferme la province de Madras, la mort, en février dernier, en a enlevé 105,175.

Tous ces chiffres, il faut le remarquer, ne se rapportent qu'à un seul mois, et ils doivent être plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité car, sur un territoire aussi vaste, et étant donné une masse aussi considérable de décès, il est difficile d'obtenir cette statistique exacte.

Le médecin en chef de l'administration de l'Inde, envoyé en août dernier à Londres, a déclaré que fin juin, il était mort dans la province de Madras seulement, plus de 500,000 indigènes, victimes de la famine, et qu'il y en avait là encore trois fois autant en passe d'y succomber.

En admettant, pour la part de Bombay, qui n'a que le tiers de la population de Madras, 165,000 décès pendant le premier semestre de 1877, et en supposant vraie l'hypothèse de la Saturday Review, disant que, même dans les circonstances les plus favorables, la famine se fera sentir jusqu'au milieu de l'année courante, on a encore devant soi, prétend le journal, la triste perspective d'une perte d'au moins 2 millions d'hommes, causée par l'horrible fléau.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

M. le comte de Blancas, secrétaire de M. le comte Chambord, a autorisé l'Union à démentir le récit de l'Estafette, journal bonapartiste sur les préparatifs d'un coup d'Etat le 13 décembre.

M. de Saint Vallier a quitté Paris hier soir pour se rendre à son poste, à Berlin, où il ira d'une seule traite.

Le ministre des affaires étrangères a mis à la disposition du chargé d'affaires de Constantinople, une somme de 10,000 fr. pour venir en aide aux malheureux qui remplissent Constantinople.

La misère est immense dans la capitale de l'empire Turc. La population chrétienne et les résidents étrangers y courent les plus grands dangers.

La population turque s'était bercée jusqu'au dernier moment, de la pensée que l'Angleterre prendrait part à la lutte. En apprenant que la flotte anglaise avait reçu l'ordre de franchir les détroits, l'enthousiasme avait pris les proportions d'un véritable délire. La flotte anglaise avait même été saluée par les batteries de Gallipoli.

Le contre ordre parvenu avant hier à la flotte est venu brusquement rappeler les Turcs à la réalité. La réaction a été violente et immédiate.

On craint des malheurs à Constantinople et un journal du matin, l'Assemblée Nationale, faisait un tableau peu rassurant de la situation.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 29 janvier, 10 h. matin.

Hier s'est ouverte à la Chambre des députés, La discussion du budget.

On estime que la discussion n'occupera pas plus de quinze séances, et que le budget de 1878 pourra être totalement voté avant la fin de février, époque à laquelle expire la faculté accordée au Gouvernement, de percevoir des douzièmes provisoires.

Paris, 29 janvier, 11 h. 50, matin.

Hier au soir, à la Chambre des communes, le chancelier de l'Échiquier a déclaré que les préliminaires de paix n'étaient pas officiellement connus, et l'armistice pas encore signé. Il a longuement expliqué que les renseignements officiels fournis sur les préliminaires, ne permettaient pas à l'Angleterre de les accepter, et rendaient leur discussion nécessaire dans un Congrès Européen. Six millions de livres de subsides ont été demandés.

Le vote aura lieu jeudi.

Bourse de Paris.

Cours du 29 janvier.

Rente 3 p. %..... 73.75
— 4 1/2 p. %..... 104.25
— 5 p. %..... 110.80

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 28 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.235	3.235
Crédit foncier.....	647 25	646 25
Orléans-Actions.....	1.103	1.145
Orléans-Obligations.....	344 50	341 50
Suez.....	782 50	775
Italien 5 %.....	74 17	73 82

ACHETEZ vos MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon.

Chez A. ROBERT, Fab^l

Économie réelle. — Garanties sérieuses.

Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et fr^{cs}

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES

DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

DE 1789

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS.

— CAHIERS DES DOULEANCES.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres, du seizième jour du mois de mars mille sept cent quatre vingt-neuf de la province du Quercy.

(Suite.)

Après que les procurations et les procès-verbaux ont été rectifiés, et les pouvoirs reconnus et déclarés valables, M. le président, sur la réquisition de M. de Regourd de Vaxis, procureur du Roi en la sénéchaussée principale de Cahors, dont il était assisté, a concédé acte à tous les députés présents ainsi qu'à tous les membres du clergé et de la noblesse qui ont consenti les procurations ci-dessus énoncées en la personne de leurs procureurs fondés, de leurs comparutions, et il a déclaré défaut contre les députés non comparants en personne ou par procuration, quoique dûment assignés ou convoqués.

Ensuite, M. le président a procédé à la réception du serment en la forme accoutumée de tous les membres de l'Assemblée, lesquels et chacun d'eux en particulier, ont promis et juré de bien et fidèlement procéder à la rédaction des Cahiers, des plaintes et doléances ainsi qu'à la nomination des députés aux États généraux.

Et ce fait, les trois ordres se sont séparés, l'ordre du Clergé et celui de la noblesse se sont retirés dans le lieu qui leur a été indiqué pour tenir leurs assemblées particulières, et l'ordre du Tiers

État est demeuré dans l'église des RR. PP. Cordeliers en conformité de l'article 40 du règlement.

Signé : marquis D'ADHEMAR-LOSTANGES, grand sénéchal, président; PEYRE, juge-mage, lieutenant-général; REGOURD DE VAXIS, procureur du Roi; BOUDRES, greffier en chef, secrétaire.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU CLERGÉ DE LA PROVINCE DU QUERCY

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le seizième jour du mois de mars, dans la ville de Cahors, les députés des trois États de la province du Quercy, après avoir entendu la messe dans l'église Cathédrale, se sont rendus et assemblés dans l'église des RR. PP. Cordeliers de ladite ville, lieu choisi pour la tenue de l'assemblée générale, composée de six sénéchaussées, savoir : Cahors, Montauban, Figeac, Gourdon, Lauzerte et Martel, en vertu de la lettre du Roi pour la convocation des États généraux, ainsi que du règlement y annexé, en date du vingt-quatre janvier dernier, et en exécution de l'ordonnance de M. le Sénéchal, du vingt-cinq février aussi dernier.

Laquelle assemblée s'est trouvée composée des membres et députés des trois ordres ci-après nommés, savoir :

M. le marquis d'ADHEMAR LOSTANGES, grand sénéchal et gouverneur du Quercy, président.

Ordre du clergé.

MM. Anne-François-Victor LETONELIÈRE BRETEUIL, évêque et seigneur de Montauban.

Louis-Marie de NICOLAY, évêque, baron et comte de Cahors. l'abbé de MALARTIC, abbé de Lagarde-Dieu.

CORNAC et DEBOSQUE, députés au chapitre de Montauban.

Les députés de tous les chapitres et communautés de religieux et religieuses de ladite province.

Trois cent seize curés porteurs de deux cent douze procurations, formant en tout le nombre de six cent trente-deux électeurs.

Les trois ordres séparés chacun en particulier, le clergé se serait rendu dans l'église du collège préparée pour ses séances.

L'assemblée formée, Mgr l'Évêque de Montauban, après un discours sur l'importance de la convocation et des objets à traiter par le clergé, aurait représenté la nécessité de former une commission à l'effet de vérifier les procurations données par les différents membres de l'ordre du clergé, qui n'ont pu se rendre à l'Assemblée, et aurait proposé pour cette commission MM. de Lagarde-Dieu, Lacoste-Beaufort, chanoine de l'église de Cahors, Cornac, chanoine de l'église de Montauban, MM. les Archiprêtres de Saint-André, de Lauzerte et de Bergantay, MM. les curés de Martel, de Thémènes, Vernède, ancien curé de Cougournac, Dom Joly, prieur de la Chartreuse; lesquels, après avoir été acquis par les suffrages des six sénéchaussées séparées à cet effet, se seraient de suite formés en commission particulière pour travailler de suite à ladite vérification de l'Assemblée de l'ordre du clergé, qui aurait été prorogée et indiquée au mercredi, dix-huit mars, huit heures du matin, pour entendre le rapport de MM. les Commissaires.

Signé : A.-B. évêque de Montauban; PLANTADE, secrétaire.

Du mercredi, 18 mars, huit heures du matin.

Mgr l'Évêque de Montauban, président, Messieurs et Messieurs assemblés comme ci-dessus.

MM. les Commissaires ont rendu compte de leur travail, et, après la lecture faite de l'intitulé de toutes les procurations trouvées en règle par l'observation des formalités prescrites par le règlement de Sa Majesté, du 24 janvier dernier, ils ont ajouté que sur le nombre de deux cent quatre-vingt-deux procurations, ils en auraient trouvé trente-six qui leur auraient paru douteuses par le défaut de quelques-unes des formalités prescrites.

Que Mgr l'Évêque de Montauban, président, ayant nommé MM. les abbés de Malartic, de Lacoste-Beaufort, Cornac et Dulac, curé de Martel, pour en référer avec le grand Sénéchal et y statuer provisoirement avec lui, il aurait été jugé qu'il en serait conservés dix sept qui sortiraient leur effet.

(A suivre.)

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

DE
M. PONTIÉ

BOULEVARD SUD, A CAHORS

AVIS IMPORTANT

La Maison **PONTIÉ**, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus; Velours soie et anglais; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus; Confections en drap velour et en fourrures pour dames; Tapis d'appartements en tout genres; Etoffes pour meubles; Couvertures laine et coton.

Grand assortiment de Draperies pour Hommes

On envoie des Echantillons, des Cartons de châles, et des Confections à condition, à toutes les personnes qui en font la demande.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié,
Le gérant de la Maison,
Jacques FONTÈS.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant: Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent:

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — — — — —	10 — — — — —
300 — — — — —	15 — — — — —
400 — — — — —	20 — — — — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

Nota. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour battesses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr. — Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mahille de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — Nota. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

MALADIES de la VESSIE

guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris, 21, et 41.

RHUMES

guérés par les SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1^{er} 50 la boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

TABLEAU DES DISTANCES

louvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811
PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Four-nitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porce-aïne et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienues.

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR

L'ANNÉE 1878

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN

ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES

En vente

Chez tous les Libraires

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la

Plus de névralgies

Plus de maux de tête

ELECTRO BAGUE VOLTAÏQUE

BREVETÉ S.G.D.G.

ANTI-RHUMATISMALE

C'est la

PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-tier-opticien, boulevard Nord.

SULFURÉES, SODIQUES ET CALCIQUES

EAUX-BONNES

B.-Pyrénées. — Saison 15 Mai - 15 Octobre.

Rhume, Bronchite, Angine, Granula-tions, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lym-phatisme.

Uniques contre la Phthisie pulmonaire.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

LA REGLISSE

SANGUINÉE

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

CAFÉ DES GOURMETS

TOUTES

LES BOITES

DOIVENT ÊTRE

SCELLÉES PAR UNE BANDE

PORTANT LE NOM :

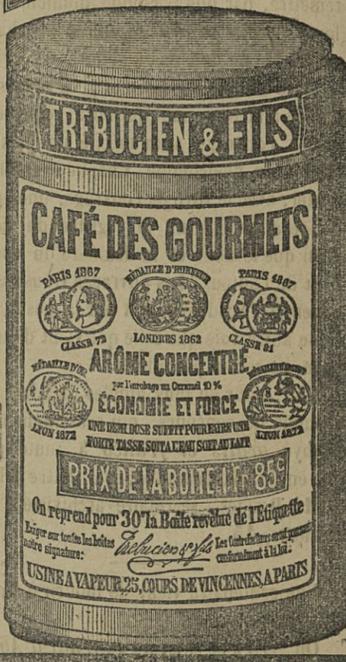


Se défier des Fraudes

DANS

LES BOITES OUVERTES

POUR DÉTAILLER



BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleurs fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromè-tres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVREURIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La colla-boration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meil-leurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publica-tions illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 40, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.